



## Procès-Verbal Commission Régionale Des Coupes

---

### Réunion du 24 Septembre 2018

Président : M. Pierre LONGERE

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Vincent CANDELA

#### **Terrains**

---

A compter du 3ème tour : chaque club recevant devra disposer d'un terrain classé en niveau 5 ou 5 sye.

Les clubs devront détenir l'arrêté municipal d'autorisation d'ouverture au public délivré par le Maire.

#### **Coupe de France 2018/2019**

---

##### **Tirage au sort du 5ème tour :**

Le tirage aura lieu le Mardi 2 octobre au **CREDIT AGRICOLE CENTRE EST** à 18h30 à **CHAMPAGNE AU MONT D'OR.**

A cette occasion : tirage du 3ème tour de la **Coupe GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE.**

#### **F.M.I**

---

Utilisation obligatoire et transmission du résultat dès la fin de la rencontre ou Dimanche 20 heures au plus tard.

#### **Equipements**

---

Les clubs qualifiés pour le 4ème tour devront **OBLIGATOIREMENT** porter les équipements fournis par la FFF.

Pierre LONGERE,

Vincent CANDELA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance